



# Diffamation et répression contre les militants

## L'AFPS appelle à se mobiliser

Cher-e-s ami-e-s,

Vous avez pu constater l'offensive sans précédent mise en œuvre par le gouvernement depuis près d'un an contre les militants engagés dans les actions BDS.

Comme le demandaient publiquement en début d'année, Fillon, Alliot Marie et enfin Hortefeux, les Parquets ont multiplié les citations à comparaître à l'encontre des militants, en s'appuyant sur la loi de 1881, au motif « de provocation publique à la discrimination... ».

La liste s'allonge, depuis le procès contre Sakina Arnaud en février dernier, les plaintes contre l'AFPS Orléans et le Collectif Orne Palestine suivies d'auditions à la police judiciaire, les plaintes suivies d'envoi en correctionnelle à Mulhouse et Perpignan, la citation d'Alima Boumediène et Omar Slaouti, et maintenant la menace de plainte contre Stéphane Hessel.

Les camarades concernés sont honteusement attaqués pour « provocation à la discrimination, à la haine ou à la violence à l'égard d'un groupe de personnes à raison de leur origine ou de leur appartenance à une ethnie, une race, une religion, une nation » alors même qu'en vérité c'est précisément parce qu'ils combattent contre le racisme, pour le droit international, contre l'impunité dont jouit Israël dans ses violations des résolutions de l'ONU et pour une paix fondée sur le droit international qu'ils sont l'objet d'attaques. Le monde à l'envers.

Cela s'accompagne d'une tentative de délégitimation du mouvement BDS qui passe par une campagne ministérielle de diffamation ignoble, laissant croire, évidemment contre toute vérité, que l'appel au boycott des produits de la politique coloniale israélienne serait un appel au boycott des produits casher. Pourtant, Michèle Alliot-Marie elle-même avait reconnu devant les élus qu'il n'y avait jamais eu d'appel de ce genre d'où qu'il vienne. Mais il faut bien noter que l'ambassadeur d'Israël se vante aujourd'hui et se réjouit de cette tentative de délégitimation diffamatoire.

Les attaques de cette ampleur contre des camarades montrent à quel point notre campagne compte.

Il n'empêche.

- Elles visent d'abord des individus, lesquels sont traînés dans la boue et risquent très lourd alors qu'ils défendent le droit que notre gouvernement a choisi de ne pas faire appliquer.

- Elles visent ensuite le mouvement tout entier. En tentant de le discréditer dans l'opinion au moment où la colère contre la politique israélienne grandit et que nous travaillons à la transformer en véritable mouvement d'opinion exigeant du droit.

- Elles visent également le porte-monnaie, pour étouffer les associations de solidarité.

Elles appellent donc une réaction offensive d'ampleur et rapide, unitaire. D'abord pour défendre nos camarades et tous les militants de la solidarité honteusement victimes de cette répression sarkozienne. Ensuite parce que l'enjeu politique est crucial pour notre lutte contre l'impunité, pour le droit international, pour le droit du peuple à l'autodétermination, pour la paix, pour le droit du mouvement de solidarité de poursuivre son combat.

Cette lutte a besoin de chacun-e de nous.

Soutien et offensive se déclinent en 3 points

**D'abord, le soutien aux militants engagés dans les procédures judiciaires :** aide à la défense et soutien financier. Dans les 2 affaires de Mulhouse et Perpignan, proposition a été faite aux amis inculpés de leur apporter un soutien juridique. Ainsi, dans les 2 cas, Antoine Comte assurera la défense des inculpés, lors des audiences prévues les 11 octobre (Perpignan mais qui serait probablement reporté) et Mulhouse (reportée au 29 novembre). Une participation financière de 1000€, pour chacun des deux groupes, a également été débloquée par le Bureau National, pour contribuer aux frais d'avocat.

Nous avons rencontré Stéphane Hessel, ancien ambassadeur et co-rédacteur de la Déclaration universelle des droits de l'Homme des Nations unies. Stéphane Hessel a accepté totalement d'être le porte-voix et, en quelque sorte, le bouclier de ces militants. Avec lui, nous mettons au point un appel de personnalités qui sera publié très prochainement. Cet appel vient renforcer le texte d'Alima Boumediène, que notre association a bien sûr signé. Il vise en fait à donner à notre bataille un écho médiatique et une crédibilité incontournables. Les quatre associations du Pôle Palestine sont totalement engagées dans l'ensemble du plan de travail mis au point avec Stéphane Hessel. Un camarade des CCIPPP, enseignant par ailleurs à l'université, s'est mis à disposition du groupe de travail et de Stéphane Hessel pour passer tous les appels téléphoniques nécessaires durant plusieurs jours afin que nous ayons récolté le plus vite possible les premiers signataires de haut niveau.

**Ensuite, la contre-offensive sur le terrain politique.**

La liste est longue des interpellations, courriers, lettres ouvertes adressées aux membres du gouvernement – lettre à F Fillon, E Woerth, M Alliot Marie - pour protester contre leurs déclarations publiques diffamatoires sur les actions de boycott menées par les militants, et pour rappeler l'application du droit sur l'entrée des produits des colonies sur le territoire français (règles douanières, tromperie sur l'origine...).

C'est pour aller au-delà de ces interpellations que l'AFPS a lancé, en totale coopération avec les associations du pôle Palestine (UJFP, CCIPPP, Génération Palestine) et en visant à engager le collectif national pour une paix juste et durable entre Palestiniens et Palestiniens ainsi que la plateforme des ONG françaises pour la Palestine, un plan de travail offensif à plusieurs niveaux. La réunion que nous avons organisée en ce sens avec nos camarades du Pôle Palestine a confirmé notre total engagement commun sur cette bataille, quelles que pourraient être par ailleurs d'éventuelles différences d'approche sur la façon de mener en France la bataille politique en général.

- Le plan de travail mis au point avec Stéphane Hessel nous permet aujourd'hui d'aller plus loin.

- D'une part, bien sûr, la publication de l'appel accompagné d'une conférence de presse au nom

des personnalités signataires,

- il pourrait s'accompagner d'un entretien avec lui, à publier sur les sites de chacun de nos associations,

- d'autre part, une demande de rendez-vous de leur part à la ministre de la Justice.

- Troisièmement, nous envisageons l'hypothèse d'une saisine du tribunal administratif, pour porter plainte contre les diffamateurs. Nous y travaillons avec des avocats amis.

- Quatrièmement, nous regardons avec ces mêmes avocats entre autres les modalités d'une demande d'annulation de la directive de M Alliot-Marie aux Parquets.

- Cinquièmement et enfin (pour l'instant), nous préparons avec Stéphane Hessel et les personnalités qui seront signataires un meeting national pour début novembre.

### **Enfin, la poursuite des actions entreprises sur le terrain administratif et judiciaire**

En parallèle aux démarches menées, sur le cas emblématique de Soda Club, auprès des services administratifs des douanes et de la répression des fraudes, avec les premiers résultats que l'on sait, nous lancerons dans les prochains jours une action judiciaire sur la tromperie sur l'origine que constitue l'étiquetage « made in Israël » de ce produit.

D'autres plaintes, d'autres auditions à la police judiciaire, d'autres citations à comparaître risquent de venir dans les prochaines semaines, pour tenter d'empêcher le développement de la campagne de boycott, ce qui montre bien le risque qu'elle représente pour nos adversaires.

Il est donc plus que jamais nécessaire de rappeler le cadrage fait par le conseil national de l'AFPS en mars dernier au terme d'un long débat. Quelle que soit la légitimité politique d'une sanction de masse contre toute la politique coloniale, de guerre et de siège israélienne, et donc contre l'économie qui en découle, notre choix tactique est celui du ciblage du boycott sur les produits des colonies, à la fois pour élargir le mouvement à d'autres composantes de la société civile (plus facilement sensibilisables sur cet argument), et pour éviter le risque de poursuites judiciaires (jusqu'à présent, aucune poursuite n'a été pour des actions centrées sur produits des colonies).

Le rappel de ce cadrage tactique ne change évidemment rien au soutien que l'AFPS apporte et apportera à l'ensemble des militants poursuivis. Il vise seulement à réduire les risques à la fois humains, politiques, et financiers que pourraient entraîner la multiplication de procédures judiciaires.

En tout état de cause, nous appelons à la mobilisation de tous les groupes locaux contre l'impunité d'Israël, pour la paix fondée sur le droit, pour la solidarité –humaine, financière, politique- avec tout-e-s les militant-e-s de la solidarité victimes de diffamation et de répression.

Le Bureau National de l'AFPS  
A Paris, le 7 octobre 2010